

Maltraitance à Mouila

Un Nigérian infligeait des sévices corporels à une petite " esclave " de 12 ans

BPIM
Mouila/Gabon

NEWACHURWU Juluis Jbeawuchi, Nigérian d'environ 47 ans, a été pris en flagrant délit de maltrai-

tance d'enfant, par les agents des Affaires sociales de Mouila, le chef-lieu de la province de la Ngounié, le jeudi 7 décembre dernier. La suppliée, I.N., serait également une Nigériane, âgée de 12 ans. Une source bien informée

indique que l'adolescente, originaire de la région de Worry, de coutume Ibo, serait une esclave, qui aurait été vendue à Newachurwu Juluis Jbeawuchi. Raison pour laquelle ce dernier lui faisait infliger toutes sortes de sévices corporels depuis sa ten-

dre enfance. « *Tel un petit robot, la fillette exerce des tâches qui ne sont pas de son âge. Et ce, de jour comme de nuit, sans disposer du moindre répit pour fermer l'œil* », a fait savoir un témoin à charge. Une fois en possession de tous les éléments de

preuves attestant de ce que le Nigérian serait véritablement un esclavagiste des temps modernes, le comité de lutte contre la maltraitance des enfants a ensuite saisi les forces de l'ordre. Aussi, le tuteur présumé malveillant a-t-il

été mis aux arrêts. Lundi 11 décembre dernier, Newachurwu Juluis Jbeawuchi a été présenté au procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, qui l'a placé sous mandat de dépôt au pénitencier local.

Lutte contre les stupéfiants à Ndjolé...

29 ballots de chanvre indien trouvés planqués chez un étudiant

LBON
Libreville/Gabon

UN jeune compatriote, Biyogho Bi Ndazogo, 25 ans, étudiant dans une école supérieure de commerce de Libreville, a été appréhendé, le mardi 12 décembre dernier, à Ndjolé, par les éléments de la brigade de gendarmerie de cette localité, avec 29

ballots de chanvre par devers lui. C'est un indic qui met les gendarmes sur la piste, en leur donnant des renseignements sur le suspect habitant le quartier Misanga. Les pandores seront ainsi informés que l'individu venait de descendre d'un véhicule avec un gros sac contenant du cannabis. Tous les détails permettant d'identifier facilement l'intéressé, ainsi que son lieu de résidence, leur seront

ensuite fournis. Aussi, le domicile de Biyogho Bi Ndazog est-il pris d'assaut par les Officiers de police judiciaire (OPJ), qui ne mettront pas bien longtemps pour trouver les 29 ballots de chanvre indien, que le présumé dealer venait de planquer dans une cachette. Interpellé et conduit au poste, l'étudiant a avoué les faits de trafic de stupéfiant. Lors de l'audition, Biyogho



Bi Ndazogo aurait déclaré que l'argent de la drogue devait servir à financer la suite de ses études en France. L'étudiant présumé dealer a été déféré, le vendredi 15 décembre dernier, devant le procureur de Lambaréné. Un juge d'instruction l'a écroué à la maison d'arrêt locale.

Biyogho Bi Ndazogo : l'argent de la drogue devait servir à financer la suite de ses études en France.

...et à Oyem

15 ballots de cannabis saisis chez Mengue me Nguéma

ANS
Oyem/Gabon

DENISE Mengue me Nguéma, Gabonaise de 35 ans, sans emploi, domiciliée au regroupement de villages d'Abang-Medoumou, situé sur l'axe Oyem-Bitam, à 30 km du chef-lieu du département du Woleu, a été interpellée, le 15 décembre dernier, par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Au moment de son arrestation, elle avait 15 ballots de cannabis, qu'elle comptait écouler à Libreville.

Dame Mengue me Nguema dit avoir été fournie depuis Mongomo, en Guinée équatoriale, pour 65 000 francs.

Mais pendant qu'elle attendait l'occasion propice pour rallier Libreville, la capitale gabonaise, dans le but d'écouler son produit dans les réseaux de distribution, sa nièce, Marla Nsourou Nguéma, lui a subtilisé 5 ballots.

L'un des ballots volés, vendu à un certain Moussa Hassan, alias Jupiter, mettra malheureusement les flics sur les traces de la trafiquante présumée. Dans un premier temps, en effet, Moussa Hassan sera pris en flagrant délit de consommation de cannabis par les limiers de l'Oclad, à son domicile, sis au quartier Akoakam. Conduit au poste et interrogé, il dénonce Marla



Denise Mengue me Nguema et ses ballots de chanvre.

Nsourou. Arrêtée à son tour, celle-ci balance aux flics le nom de sa tante, chez qui elle a dérobé le produit. Denise Mengue me Nguema est donc mise aux arrêts dans son village natal. Au cours de la perquisition diligentée au domicile de la dame, l'unité antidrogue récupère 15 ballots de chanvre indien trouvés dans sa chambre à cou-

cher. Mengue a beau expliquer aux agents, lors de l'interrogatoire, qu'il lui fallait cet argent des stupéfiants pour assurer ses soins de santé, rien n'y a fait, puisqu'elle a été finalement déferée devant le parquet d'Oyem. Un juge d'instruction l'a ensuite incarcérée à la maison d'arrêt locale, le samedi 16 décembre courant.

LIBREVILLE PORT-GENTIL

OUVERTURE
DIMANCHE 24
DE 09H. À 16H.

REMISE DE 15%
SUR LES JOUETS (HORS PROMO)
DU SAMEDI 23 AU DIMANCHE 24

MAGASIN DE LIBREVILLE ouvert du lundi au samedi de 8H30 à 19H. Tél. 01 74 31 87 - 01 74 35 58

MAGASIN DE PORT-GENTIL ouvert de lundi à vend. de 8H30 à 18H30. Samedi 8H30 à 12H30. Tél. 01 55 20 01

CECAGADIS